

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 novembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DU 227 - Attribution de la dénomination “place Louis Baillot” à la place à l’intersection des rues Ordener et Marcadet (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination “place Louis Baillot” à la place située à l’intersection des rues Ordener et Marcadet (18e);

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l’avis du Conseil du 18e arrondissement date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

Article 1 : La dénomination “place Louis Baillot” est attribuée à la place située à l’intersection des rues Ordener et Marcadet (18e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.